

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



11150344

BRUXELLES

26-09-2011

Greffe

N° d'entreprise : 0892.544.114

Dénomination

(en entier) : **BE DIGITAL**

Forme juridique : SPRL

Siège : RUE DE L'ABATTOIR 4 - 1000 BRUXELLES

Objet de l'acte : **CHANGEMENT ADRESSE SIEGE SOCIAL**

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire
des Actionnaires, tenue au siège social, le vendredi 18 juillet 2011.

BUREAU

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur Matthias Weber. Monsieur Benjamin Ageorges assure la fonction de secrétaire.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 1000 parts sociales sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose que :

1. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1) Transfert du siège social à l'adresse : Chaussée de Bruxelles 65 – 1472 Vieux-Genappe

2. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations.

3. Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux statuts.

4. Chaque action de capital donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATION L'Assemblée aborde l'ordre du jour

1) L'Assemblée approuve à l'unanimité le transfert du siège social à l'adresse suivante : Chaussée de Bruxelles 65 – 1472 Vieux-Genappe.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Président
Matthias Weber
Stéphane Bidault
Actionnaire

Secrétaire
Benjamin Ageorges
André Logie
Actionnaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/10/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature